

EGLISE DE SAINT-ISIDORE, DORCHESTER

BULLETIN

DES

RECHERCHES HISTORIQUES

VOL. 7

FÉVRIER 1901

No. 2

L'ANNONCIATION DE NOTRE-DAME DE BONSE-
COURS DE LISLET

LES PRÊTRES NÉS À LISLET

M. Barthélemi Fortin, né le 22 mai 1779, du mariage de Charles Fortin et de Madeleine Pin. Ordonné prêtre le 24 septembre 1808. Vicaire à Saint-Hyacinthe ; 1809, à Québec, et desservant Notre-Dame de Foye ; 1812, chapelain de l'Hôpital-Général de Québec ; 1815, curé de Saint-André ; 1816, de la Pointe-Claire et de Sainte-Anne du Bout-de-Fîle ; 1830, du Sault au-Récollet ; 1831, chapelain des Ursulines de Trois-Rivières, où il décède le 2 mars 1850.

M. Jacques Lebourdais-dit-Lapierre, né le 12 octobre 1783. Fils de Joseph Lebourdais, marchand et cultivateur, et de Geneviève-Victoire Panet, sœur de Mgr Panet et de M. Panet, curé de l'Islet. Ordonné prêtre le 22 février 1809 ; vicaire et secrétaire de Mgr Panet à la Rivière-Ouelle ; 1812, curé de Sainte-Geneviève, avec la desserte de Saint-Stanislas ; 1813, curé de la Rivière-du-Loup (en haut) ; 1835, accompagne en France et en Italie, Mgr Provencher. Décédé à la Rivière-du-Loup, le 23 septembre 1860.

M. Jean-Cléophas Cloutier, né le 4 décembre 1815, du mariage de Jean-Baptiste Cloutier et de Modeste Giasson. Ordonné prêtre à Québec le 10 août 1845, professeur au collège Sainte-Anne de la Pocatière ; 1848, vicaire à Sainte-Marie de Beauce ; 1849, à Saint-Henri de Lauzon ; 1850,

curé de Cacouna, où il décède le 25 décembre 1887. Il jouissait d'une grande réputation de sainteté. Il était archiprêtre et chanoine du diocèse de Rimouski.

M. Hospice-Anthelme Verreau, né le 6 septembre 1828. Fils de Germain-Alexandre Verreau, notaire, et d'Ursule Fournier. Ordonné prêtre à Montréal le 3 août 1851. Professeur au séminaire de Sainte-Thérèse ; 1856, premier principal de l'école normale Jacques-Cartier, à Montréal. Il occupe encore cette charge importante. M. Verreau a publié un grand nombre d'études sur l'éducation, l'histoire et la bibliographie. Il est membre de la Société Royale du Canada et officier d'Académie de France.

M. Édouard-Séverin Fafard, né le 16 mars 1829 du mariage de Joseph Fafard, marchand, et de Marie-Angèle Fortin. Ordonné prêtre à Québec le 24 septembre 1853. Vicaire à Notre-Dame de Québec ; 1854, missionnaire à Douglastown ; 1860, premier curé de Portneuf ; 1862, curé de Saint-Sylvestre ; 1873, curé de Saint-Joseph de Lévis, où il est encore. Il a laissé partout des preuves admirables de son zèle et de sa charité.

M. George Casgrain, né le 11 janvier 1834, du mariage d'Eugène Casgrain, seigneur de l'Islet, et de Marie-Hortense Dionne. Ordonné prêtre à Québec, le 20 septembre 1856 ; vicaire à Saint-Roch des Aulnaies ; 1858, à Saint-Gervais ; 1859, à Saint-Anselme ; 1860, curé de Saint-Flavien ; 1865, vicaire à Saint-Jean-Baptiste de Québec ; 1866, curé de Saint-Etienne de Lauzon ; 1873, de Saint-Jean Deschailons ; décédé à l'Islet, où il a été inhumé le 9 mars 1884. Bienfaiteur des missions catholiques et du collège de Sainte-Anne de la Pocatière.

M. François Gagné, né le 10 octobre 1836. Fils d'Hilaire Gagné, cultivateur, et de Marguerite Rodrigue. Ordonné prêtre à Québec le 20 septembre 1862. Vicaire à Saint-Raphaël ; 1863, à Saint-Thomas de Montmagny ; 1865, à

Chicoutimi ; 1866, curé de Saint-Dominique de Jonquières ; 1872, missionnaire à Mont-Louis ; 1874, curé de Cascapédia et desservant de Saint-Charles de Caplan ; décédé le 24 avril 1881, inhumé à Maria.

M. Louis-Georges Fournier, né le 6 mai 1837 ; fils de Jacques Fournier, cultivateur, et de Basilisse Méthot. Ordonné prêtre à Québec le 20 septembre 1863 ; professeur au collège de Sainte-Anne de la Pocatière ; 1870, vicaire à Sillery ; curé de Saint-Pierre de Broughton, de Saint-Lambert ; 1887, entré chez les RR. PP. du Saint-Sacrement, en Belgique. Il en sort après quelques années, pour raison de santé, et reprend l'exercice du saint ministère à Québec ; 1895, missionnaire dans le Minnesota.

M. Hubert Kéroack, né le 22 mai 1839. Fils d'Emmanuel Kéroack, cultivateur, et de Marceline Caron. Ordonné prêtre à Saint-Charles de Bellechasse, le 30 septembre 1866. Vicaire à Sillery ; 1867, à Notre-Dame de Foye ; 1868, à Saint-Joseph de Lévis ; 1872, procureur au collège de Sainte-Anne de la Pocatière ; 1874, curé de Saint-Dominique de Jonquière, où il est encore.

M. Thomas-Marie Olivier Maurault, né le 27 septembre 1839, du mariage de Thomas Maurault et d'Éléonore Renaud. Ordonné prêtre à Saint-Thomas de Pierreville le 18 septembre 1864 ; professeur au séminaire de Nicolet ; décédé le 9 octobre 1887 et inhumé dans la chapelle du séminaire. Il était doué d'un talent rare pour les lettres et les arts et d'une aptitude extraordinaire pour l'étude des langues. Il fut toujours humble et d'une piété douce et aimable.

M. Ambroise-Martial Fafard, né le 24 novembre 1840. Frère de M. Edouard-Séverin Fafard. Ordonné à Québec le 26 février 1865. Vicaire à Saint-Roch de Québec ; 1866, curé d'Inverness et de Leeds ; 1872, de Saint-Sylvestre ; 1873, de Saint-Urbain ; 1880, supérieur du séminaire de

Chicoutimi et curé d'office de la cathédrale ; 1890, curé de la Baie Saint-Paul, où il d'cede le 12 août 1899. Remarquable par la droiture de son esprit et son dévouement pour ses paroissiens. Les œuvres qu'il a accomplies à la Baie Saint-Paul ne seront jamais oubliées.

M. Louis-Arthur Caron, né le 28 décembre 1841, du mariage de Louis-Marie Caron, cultivateur, et de Marie-Apolline Dessaint dit Saint-Pierre. Admis à la pratique du notariat. Ordonné prêtre à Chicoutimi le 6 janvier 1882. Curé de Tadoussac, du Sacré-Cœur et de la Petite Rivière ; curé de la paroisse Saint-Joseph, à Marinette, Wisconsin, Etats-Unis. Il a bâti un grand convent où les enfants de ses compatriotes reçoivent l'instruction.

M. Lucien-Elzéar-Anthime Gagné, né le 27 avril 1845. Fils de Calixte Gagné, cultivateur, et d'Apolline Giasson. Ordonné prêtre à Québec le 1er octobre 1871 ; assistant-directeur au collège de Sainte-Anne de la Pocatière ; 1872, vicaire à Saint-Joseph de Lévis ; 1875, curé de Saint-Cajétan d'Armagh ; 1886, de Saint-Ferdinand d'Halifax. Grand zéléateur de l'éducation et fondateur d'un beau collège commercial.

M. François-Xavier Casgrain, né le 4 novembre 1861, fils de Pierre-Amable-Eugène Casgrain, arpenteur, et de Marie-Philomène Pouliot. Ordonné prêtre le 13 juin 1872. Vicaire à Saint-Joseph de Lévis, à Saint-Augustin, à Saint-François de Montmagny ; 1890, missionnaire aux Etats-Unis ; 1900, fixé à Arctie-Centre, Rhode-Island.

M. Joseph-Edouard-Antoine Lavoie, né le 8 janvier 1862, du mariage de Napoléon Lavoie, médecin, et de Marie-Aurèle-Joséphine Casgrain. Ordonné prêtre le 13 juin 1886. Vicaire à Saint-Romuald ; 1890, assistant-aumônier des Sœurs de la Charité de Québec, fonction qu'il exerce encore.

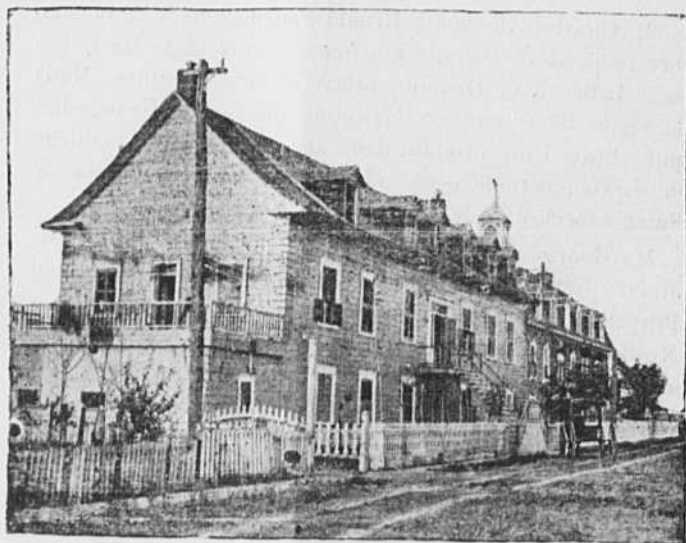
M. Charles-Alexandre-Renald Fournier, né le 23 novembre 1866, fils de Célestin Fournier, notaire, et de Marie-Rosalie Lebourdais. Ordonné prêtre à Saint-Boniface (Man) le 4 août 1895 ; curé de Carrolton, diocèse de Grands-Rapids, Etats-Unis, pendant deux ans ; professeur au collège de Lévis ; actuellement missionnaire dans le diocèse de Saint-Albert, dans le Territoire du Nord-Ouest.

M. Georges Lavoie, né le 23 novembre 1867. Ordonné prêtre le 17 janvier 1892 ; vicaire à Saint-Jean Port-Joli, au Cap Saint-Ignace ; 1894, missionnaire à Nashua (N. H.) et Biddeford (Me), Etats-Unis ; 1896, aumônier de l'Hospice des Sœurs de la Charité, à Saint-Ferdinand d'Halifax ; décédé le 18 août 1897.

LE COUVENT DE L'ISLET

Le couvent de l'Islet est situé à cinq minutes de l'église. Assis sur le bord du fleuve Saint Laurent qui borne la cour, ombragé par de superbes érables, embaumé du parfum de mille fleurs, cet édifice avec son dôme élégant, présente un coup d'œil magnifique. Il fut fondé en 1877 par M. le curé Delâge. Ami de cœur de Mgr Cazeau, chapelain du Bon-Pasteur, M. Delâge fut un des plus chaleureux approbateurs et soutiens de cette congrégation ; il invita donc la communauté du Bon-Pasteur à venir établir et ouvrir des classes dans sa paroisse.

Le vénéré fondateur avait fait don du terrain sur lequel se trouve situé le couvent, et par un sentiment de cette délicatesse qui le caractérisait, il dirigea vers son futur couvent les dons qui lui furent offerts lors de la célébration de ses noces d'or, lesquelles, disait-il, coïncidaient si bien avec



LE COUVENT DE L'ISLET

sa chère fondation. Moyennant ces riches offrandes ajoutées à son avoir, il put payer une grande partie du prix de la construction de la bâtisse ; la paroisse souscrivit aussi généreusement, de sorte qu'il ne restait plus à donner que quelques centaines de piastres pour la mission.

Le 25 août 1878 arrivaient les premières religieuses. Sœur M. de l'Assomption, supérieure, sœur M. de St-Patrice, sœur M. de St Jérôme, sœur M. de St-Basile.

M. Delâge fut remplacé en 1881 par M. Bacon. C'est lui qui a fait construire le quai magnifique qui a agrandi considérablement la cour du côté du fleuve ; c'est un lieu de promenade tout à fait gentil pour les élèves.

“ Le couvent de l'Islet, lisons-nous dans l'*Histoire du Bon-Pasteur de Québec*, n'a pas trompé les espérances qu'il avait

fait naître ; il est devenu comme une ruche d'abeilles toujours bourdonnantes de vie, d'intelligences qui s'épanouissent, de cœurs qui se forment à la vertu ”.

Dans ses vingt-deux ans d'existence cette maison compte 45 élèves qui ont obtenu un brevet pour écoles élémentaires, 77 un brevet modèle, 25 un certificat d'honneur avec médaille d'or de graduée.

ORDRE DE M. D'AVAUGOUR AU Sr COUTURE
POUR ALLER AU NORD

Pierre d'Avaugour lieutenant général pour le Roy en la nouvelle France.

Certifie avoir donné congé au sieur (1) Couture luy six d'accompagner les sauvages du costé du nord jusques et si long têmes qu'il le jugera à propos pour le service du roy et le bien du pais et pourra aller ou envoyer hiverner avec eux s'il y trouve sa sureté et quelque avantage pour le public.

fait à Québec le dixiesme may mil six cent soixante trois.

(signé) Dubois Davaugour et scellé de ses armes.

Collationné à l'original trouvé en liasse du greffe du Conseil Souverain de la Nouvelle France par moy Con^{re} secrétaire de Sa Majesté et greffier en chef du d. Conseil soussigné

PREVRET

Collationné à Québec ce 12e novembre 1712.

VAUDREUIL

BEGON

(1) Guis'ame.

L'HONORABLE ADAM MABANE

Adam Mabane naquit à Edimbourg, en Ecosse, vers 1734. Son père, protestant contre la foi catholique romaine, était en outre un affilié à cette caste des *Non Jurants* (Non Jurors) parti qui exista en Ecosse de 1714, lors de l'accession de la maison Brunswick à la couronne d'Angleterre, jusqu'en 1746, c'est-à-dire jusqu'à la ruine de la maison des Stuarts, après la bataille de Culloden. Adam Mabane était cousin de l'immortel auteur des *Saisons*, James Thompson.

Sur l'avis de ses parents et des amis de sa famille, Mabane dut se décider à étudier la médecine et la chirurgie, quoiqu'il se senti peu d'inclination pour ces sciences. Il entra donc à l'université d'Edimbourg. Après s'être appliqué durant quelques années à l'étude de la médecine et de la chirurgie, le disciple d'Hippocrate se plaça sous la tutelle d'un excellent praticien, à Edimbourg. Enfin, il fut muni d'un diplôme qui lui fut conféré avec des éloges et avec de grandes démonstrations concomitantes au milieu de ses condisciples.

Le jeune médecin et chirurgien songeait à venir s'établir au Canada, lorsqu'on lui offrit l'emploi d'assistant-chirurgien sur un vaisseau du roi. Il accepta. Six mois plus tard, trouvant que la vie sur mer ne convenait pas à sa complexion, Mabane résolut de s'en tenir à cet essai et d'abandonner une profession qu'il désespérait ne pouvoir jamais exercer avec satisfaction, surtout s'il était forcé de rester dans la marine.

Dès que le vaisseau atteignit le port, le Dr Mabane se rendit à Londres et demanda de l'emploi aux chefs des départements militaires. On lui proposa d'aller joindre, en Amérique, les troupes que commandait le général Amherst. Mabane débarqua à New-York, où il exerça sa profession quelque temps. Il dut, avant tout, quitter le service mili-

taire parce qu'il ne pouvait pas suivre les bataillons dans leurs marches.

Cependant, Mabane avait été recommandé à lord Elibank, père du général Murray, alors gouverneur des nouvelles possessions anglaises du Canada. Le noble lord avait écrit à son sujet au général Murray. Dès que le docteur eut reçu, à New-York, information des dispositions du général anglais, il se décida à se rendre en cette province.

Peu après son arrivée à Québec, le docteur Mabane obtint des marques de bienveillance et de distinction du gouverneur Murray qui lui donna de l'emploi à l'hôpital militaire, à Québec.

Lorsqu'en 1764, on jugea à propos d'abolir le régime militaire au Canada, au moyen duquel on avait quelque temps régi la province de Québec, Murray, qui avait une haute idée de l'aptitude et du savoir de Mabane, accueillit bien la suggestion qui lui fut faite de le choisir pour présider les cours de justice. Bref ! le gouverneur lui fit faire des ouvertures et lui offrit la charge de juge. Le médecin essaya de décliner, il voulut se défendre, objecter ; mais le gouverneur insista, et si bien que M. Mabane dut se soumettre.

Ce fut avec une grande répugnance que le juge Mabane consentit à diriger les premières cours de justice érigées en cette province, sous la domination anglaise. Il lui fallut changer d'occupation, entreprendre de nouvelles études ; son esprit d'équité, son jugement sain ne suffisant pas seuls pour apprécier les plaintes portées devant le tribunal. Il prit la résolution d'étudier les lois anglaises et françaises. Il aimait la solitude de la campagne. Pour se conformer à ses goûts, il acheta la maison de Samos—aujourd'hui Woodfield—à un peu plus d'une demi-lieue de Québec. Partageant avec sa sœur sa champêtre demeure, le juge Mabane y vécut sans remords et sans reproches, exerçant l'hospitalité franche et cordiale envers un nombre d'amis fort restreint.

Lors de l'invasion américaine de 1775-1776, les bandes indisciplinées envoyées par le Congrès, s'emparèrent de la belle propriété du juge Mabane, y installèrent leurs blessés et leurs autres invalides comme dans un de leurs hôpitaux, et y causèrent des dégâts considérables ainsi qu'aux dépendances. Le propriétaire ayant exposé au gouvernement ce qu'il avait eu à souffrir des déprédations et des autres dommages causés par ces aventuriers à son habitation, en fut promptement indemnisé, ce qui le mit en état de réparer sa demeure et de l'occuper encore quelques années.

Enfin, les jours d'épreuves arrivèrent. C'est dans l'instabilité du pouvoir, dans les changements administratifs et dans l'incertitude de la législation de cette époque qu'il faudrait chercher les causes des épreuves que subit M. Mabane.

La liberté ne peut s'établir dans un pays que par des lois. Hélas ! tout le monde sait en quelle confusion elles étaient en cette colonie à l'époque où nous nous reportons. Dans le fonctionnement simultané des lois françaises et anglaises, quelle bigarrure ! Comme elles fonctionnaient lourdement !

Pour remédier au malaise, on se décida de donner à nos pères le pouvoir de prendre part à une législation plus en rapport avec les besoins de la colonie. On appela quelques Canadiens-Français dans un *Conseil* composé en grande partie d'étrangers, et ce dans le but de faire croire que les ordonnances émanées de ce corps législatif mixte seraient par eux mieux appréciées, et par conséquent plus facilement acceptées. Ceux-ci s'opposèrent à ces dispositions, parce qu'ils voyaient que ceux qui avaient en mains le pouvoir législatif tenaient aussi le pouvoir exécutif à leur exclusion entière.

Le juge Mabane prit trop ouvertement le parti des Canadiens-Français dans ces *conseils du gouverneur*, qui se succédèrent les uns aux autres si fréquemment, pendant une

vingtaine d'années. De plus, ce digne fonctionnaire était en butte à l'animadversion de quelques subalternes dont il avait jugé à propos de redresser les allures.

D'un côté, les Anglais lui reprochaient de trop favoriser les Canadiens, pendant que ceux-ci le voyaient trop anglais et se plaignaient souvent des lois anglaises dont il était obligé de faire constamment l'application.

Le juge Mabane était membre du conseil, en 1766, et chirurgien de la garnison de Québec. Le gouverneur Murray avait été rappelé et le lieutenant-gouverneur Carleton lui avait succédé. De ce moment, l'opposition que le juge Mabane fit au gouvernement devint telle que le gouverneur Carleton crut qu'il était de l'honneur du roi et de l'intérêt du gouvernement de demander sa destitution comme conseiller. Peu après, il fut suspendu, et un ordre général du commandant-en-chef fut publié dans la colonie, dans la forme des *ordres militaires*, annonçant qu'il allait être destitué de ses fonctions et séparé de la garnison, s'il continuait ses pratiques traîtresses, ses menées séditeuses et ses discours inflammatoires.

Il y a plus. On demanda du vivant de M. Mabane (1), un changement dans l'administration de la justice. On pensa que la justice serait mieux administrée par des hommes de loi. Quelques-uns pensèrent que les auteurs de cette démarche étaient pour la plupart mus par le désir d'éloigner le juge du banc judiciaire, comme il avait été éliminé du conseil du gouverneur. Sur ce, on demanda d'indiquer des faits qui démontreraient les malversations ou l'incapacité du juge. Les registres de la cour depuis son érection furent compulsés pour y trouver des jugements illégaux ou irréguliers. On cita bien des cas réels ou imaginaires, et les procédés de défense furent dressés par le juge inculpé. Les commissaires nommés pour l'enquête envoyèrent leurs déci-

(1) En 1755 et 1756.

sions en Angleterre. On a dit, dans le temps, qu'il avait rendu, en cette occasion, de grands services à la cause canadienne, pour avoir fait entendre jusqu'au pied du trône des vérités utiles, franchement et nettement exprimées.

Le juge Mabane était accusé ; il s'était disculpé, et n'avait pu jusque-là connaître le résultat de ses représentations. Il attendit pendant deux ans la réponse du gouvernement à son mémoire. Puis il apprit sa destitution sans en connaître les motifs.

M. Mabane souffrit beaucoup d'être dépossédé de sa charge et d'avoir été éliminé sans avoir été entendu. Cette circonstance affligea ce brave cœur plus que toutes les épreuves qu'il eut à souffrir dans sa vie. Il se voyait trop âgé pour chercher refuge ailleurs et puiser de nouvelles forces dans des distractions d'une autre nature. Après ce triste événement, il devint, malgré lui accablé sous le poids de ses pensées. Il avait toujours l'air triste et sombre. Il se promenait distrait et pensif, cherchant dans le grand air de la plaine à la ville, un soulagement aux blessures profondes de son cœur.

Pour avoir été en opposition de vues avec le gouverneur Carleton, M. Mabane ne fut pas pour cela méconnu par ses successeurs. Le général Haldimand l'employa souvent et le chargea de diverses missions officielles. Il se plaisait dans son intimité. Le général allemand, Riedesel, qui avait le commandement des troupes du Brunswick, envoyées en Amérique au soutien du drapeau britannique dans la guerre de l'indépendance des Etats-Unis, était le commensal du docteur Mabane, lorsqu'il pouvait venir prendre quelque repos à Québec.

M. Mabane mourut le 3 janvier 1792. Le chagrin, les soucis avaient usé avant le temps sa complexion forte et vigoureuse. Il avait alors environ cinquante-huit ans.

L'ABBÉ L.-E. BOIS

L'ILE AUX OIES

L'Île-aux-Oies a plus d'une lieue et demie de longueur, et trente arpents dans sa plus grande largeur sans compter les battures à foin, qui s'étendent fort loin. Elle a plus de cinq mille arpents en superficie, et se trouve par le travers de la paroisse du Cap Saint-Ignace, à environ douze lieues en bas de Québec.

L'histoire de l'Île-aux-Oies remonte au commencement de la colonie. Le chevalier de Montmagny, deuxième gouverneur de la Nouvelle-France, en fut le premier concessionnaire. En 1645, il s'y rendit lui-même en compagnie de l'abbé Gilles Nicolet, afin de s'assurer si elle valait la peine d'être cultivée. C'était bien son intention d'en tirer parti, puisqu'il y avait envoyé au printemps sept ouvriers. Ce fut en 1646 que le gouverneur reçut de la Compagnie des Cent-Associés son contrat de concession. Le gouverneur Montmagny dut quitter la Nouvelle-France en 1648, et il mit alors en vente cette seigneurie à peu près dans le même état qu'il l'avait reçue.

Le second seigneur de l'Île-aux-Oies fut Jean-Baptiste Moyen, sieur des Granges, marié, en 1641, à Elizabeth Lebret. Moyen avait acheté l'île par contrat passé devant Richer et Chapperon, notaires, à Paris, le 10 janvier 1654.

Jean Moyen alla se fixer avec sa famille sur l'Île-aux-Oies. Son exploitation marchait à merveille, lorsqu'un jour—c'était à la Fête-Dieu 1655—des Agniers surprirent sa famille au moment où ses serviteurs étaient à leur besogne dans les champs. Moyen fut lâchement assassiné par ces barbares, sa femme subit le même sort malheureux. Leurs enfants, deux fillettes du nom de Marie et d'Elizabeth, âgées respectivement de six et quatorze ans, ainsi qu'une de leurs petites amies, Geneviève Mocart, furent

amenées captives. Elizabeth **Moyen** et **Marie Mocart** étaient élèves au pensionnat des Ursulines. On s'imagine, aisément la détresse de ces enfants qui se trouvaient livrées sans protection à la merci de ces sauvages impitoyables. Mais la Providence veillait sur elles. Peu de temps après, la **Grande-Armée**, l'un des principaux chefs iroquois, proposa l'échange de ses prisonnières pour quelques **Agniers** dont les Français s'étaient emparé dans les environs de Montréal. L'offre fut agréée, comme bien on pense, et les jeunes demoiselles furent mises en liberté.

Le troisième seigneur de l'Ile-aux-Oies fut **Louis Couillard**, sieur de l'Espinay. Nous n'avons pu vérifier la date précise de son achat, mais il nous paraît assez probable que ce fut peu de temps après le massacre des époux **Moyen**. D'après **Ferland**, **Couillard** aurait acheté la moitié de la seigneurie sur la terre ferme de **Jean de Lauzon**, et l'autre moitié, c'est-à-dire, l'Ile-aux-Oies, de **Jean Moyen**. Quoiqu'il en soit, nous constatons que, le 10 octobre 1671, **Paul Dupuis**, gendre de **Louis Couillard** et aussi son héritier, passe un écrit conjointement avec **Pierre Bécart**, sieur de **Granville**, sous seing privé, par lequel le premier s'oblige à prendre la grosse Ile-aux-Oies, et le second la petite île du même nom.

Paul Dupuis fut donc le quatrième seigneur de l'Ile-aux-Oies. Il l'avait acquise du chef de sa femme, fille de **Louis Couillard** de l'Espinay qu'il avait épousée le 22 octobre 1668.

Ce fut sous l'administration de cet homme de bien que cette petite île, peu connue jusqu'alors, prit un nouvel essor. **Dupuis** s'y établit avec sa famille. Il y fit de la culture et de l'élevage. Plusieurs chefs de famille, encouragés par un exemple venant d'aussi haut, attachèrent leur fortune à la sienne, et bientôt l'on vit sur cet îlot près de quarante per-

sonnes, y compris les femmes et les enfants, menant la vie la plus heureuse qui se puis concevoir.

Paul Dupuis mourut à Québec le 21 décembre 1713, et il fut inhumé dans la cathédrale. Dans le cours de l'hiver précédent il avait vendu aux religieuses de l'Hôtel-Dieu sa seigneurie de l'Île aux-Oies, bien que l'*Histoire de l'Hôtel-Dieu* dise qu'il la leur avait cédée en 1711. Le contrat de concession n'en fut passé que le 14 février 1713.

Les Religieuses de l'Hôtel-Dieu avaient un peu hésité tout d'abord à acheter cette île que leur offrait Dupuis. Celui-ci y mit même tant d'insistance, en les assurant que c'était la volonté de Dieu, que l'île ferait leur affaire, enôn qu'il la leur céderait à bon marché, que ces bonnes Dames finirent par accepter le marché, s'en rapportant plutôt au témoignage de Dupuis qu'à la connaissance exacte de la valeur du domaine acquis.

Les sœurs voulurent un jour s'assurer par elles-mêmes de la valeur de leur acquisition. Huit d'entre elles s'y rendirent au mois de juillet 1714, accompagnées de M. Thibault, leur confesseur.

Bref, les nobles voyageuses revinrent enchantées de tout ce qu'elles avaient vu, et dès lors elles résolurent de consacrer chaque année une certaine somme afin d'améliorer les terres de l'île, et d'en retirer ensuite le meilleur revenu possible. En quittant l'île, elles y laissèrent une chapelle complète, afin qu'un prêtre pût y dire la messe pour la consolation des habitants et leur avancement spirituel.

Il n'y avait pas encore de chapelle sur l'Île-aux-Oies, mais il en a certainement existé une, qui fut incendiée le 5 juin 1764. Les Dames Religieuses ont fait élever récemment un petit monument commémoratif surmonté d'une croix, sur le site même de cette chapelle où les parents de la génération actuelle de l'Île-aux-Oies conduisaient leurs enfants pour les y faire prier le dimanche, dans la saison où

le mauvais état des chemins ne leur permettait pas de se rendre à l'église de l'Île-aux-Grues.

Voici ce qu'en écrit la mère Godfroi de Normanville de St-Gabriel dans les notes qu'elle a laissées sur un voyage qu'elle a fait à l'Île-aux-Oies, le 23 juillet 1809, en compagnie de la mère Viger de Saint-Martin, et de messieurs L'Écuyer, arpenteur de l'Hôtel-Dieu, et Bélanger, procureur : " J'ai été voir l'endroit où était bâtie la chapelle, dont on voit encore les fondements. Elle pouvait être de vingt pieds sur trente, ou peut-être quarante. C'est sur un rocher d'où la vue est charmante. Il y avait là aussi une maison dont on voit encore quelque chose."

Par un acte capitulaire du 5 juillet 1764, on voit que tous les bâtiments de l'Île-aux-Oies furent brûlés le 5 juin de la même année, à l'exception de la maison de résidence. Une personne qui était alors sur les lieux, dit que des messieurs de bord demandèrent au fermier la permission de chasser, et que celui-ci la leur accorda, en leur recommandant de s'éloigner des bâtisses. Cependant, ces messieurs, voyant le gibier se poser sur les granges, tirèrent dessus, et y mirent ainsi le feu."

Dans l'incendie du 5 juin 1764, tous les papiers d'affaires concernant l'Île-aux-Oies furent détruits ; mais on sait par la tradition que cette propriété a été cultivée alternativement par des fermiers à prix fait, et par des domestiques à gages.

En 1764, pour faire rétablir les bâtiments incendiés, on la confia, moyennant un prix très modique, à Jean Vézina. Il y était encore à la date du 30 avril 1770 ; la Mère de Gaspé de Saint-Ignace, alors supérieure, chargea M. l'abbé Pressart, directeur du séminaire, ainsi que le procureur de la communauté de faire rendre compte au dit Vézina, et de passer un nouveau bail avec Augustin Simard, ou tout autre jugé convenable.

En 1789, on donna la ferme pour la moitié du revenu. Vers cette époque le fermier est Jacques Simard.

De 1807 à 1809, Etienne Simard est fermier ; en 1820 c'est un nommé Asselin.

En 1838, un nommé Saint-Hilaire est à la " Grande Ferme ", et père de 23 enfants.

Vers 1858, lors du naufrage d'un navire vis-à-vis " Grélon," la ferme était dirigée par un monsieur Fortin.

Depuis la division de l'Ile-aux-Oies en fermes, trois générations s'y sont succédé, les Bolduc aux " Prairies Hautes," les Coulombe sur diverses fermes, et les Lapierre. Georges Lecomte qui dirige aujourd'hui la " Grande Ferme ", et dont une sœur est religieuse à l'Hôtel-Dieu, a vu son père vieillir et mourir sur la ferme de " Conti ", où il avait remplacé Simon Lindor. On voit encore aux " Prairies Hautes," Joseph Bolduc, à la " Coulée," Pierre Coulombe, à " Conti," son frère Olivier Coulombe et à " Grélon," Alfred Lapierre.

Le 3 mars 1875, d'après un acte de vente consenti en sa faveur par MM. McPherson Lemoine et Benjamin-Henri Lemoine, l'Hôtel-Dieu est devenu possesseur d'une grande partie de la petite Ile aux-Oies séparée de la grosse par une rivière, qui n'est aujourd'hui qu'un ruisseau, mais dans laquelle passaient autrefois des petits vaisseaux. Cette petite île est située au nord-ouest de la grosse. Elle avait appartenu à Pierre Bécart de Grandville, à son fils, Bécart de Fonville, et enfin à Madame Liénard de Beaujeu, née de Longueuil, qui y avait demeuré avec sa amie (M. McPherson l'avait achetée en 1802 de Louis Liénard de Beaujeu. Pierre Bécart l'avait eue de Louis Couillard de l'Épinay.) Dans une lettre non datée, elle se plaint du fermier Jacques Simard, qui ne voulait pas la laisser jouir de la permission qu'elle avait obtenue de l'Hôtel-Dieu de prendre sur la grosse île le bois nécessaire à la construction d'une grange.

N.-E. DIONNE



RÉPONSES

La seigneurie de Maur. (VI, VIII, 735.)—La seigneurie de Maur, de Maure, Des Maures, ou de More (1) qui comprend la paroisse de St Augustin, et dont on prétend que le titre de concession a été perdu depuis longtemps, fut concédée à Jean Juchereau, sieur de Maur, par Huault de Montmagny, le 18 septembre 1647, suivant les pouvoirs à lui donnés par la Compagnie de la Nouvelle-France et sous le bon plaisir d'icelle. Montmagny fit cette concession dans les termes suivants : "...cinquante arpents de terres situées en la nouvelle france, le long du fleuve St Laurent, proche Kébecq, a la charge d'en prendre par luy concession de nostre compagni..."

La compagnie ratifie cette concession le 29 mars 1649, comme suit : "...nous avons donné concédé et octroyé en vertu du pouvoir accordé à nostre compagnie par le Roy nostre souverain seigneur, donnons concédons et octroyons aud. sieur Juchereau les cinquante arpans de terres ou environ ainsi qu'ils sont désignés par led. acte. Pour en jouir par led. sieur Juchereau ses successeurs ou ayans cause a tousiours aux conditions portées par ycelluy, en outre à la charge du cens qui sera deues pour arpant par chacun au led. cens portant lots et ventes saisines et amande et ce au cas et ainsy qu'il y echet en la coustume de la Prevosté et Vicomté de Paris". Ce document se trouve aux archives judiciaires de ce district ; il est écrit sur parchemin et signé de Lamy, secrétaire de la compagnie de la Nouvelle-France.

(1) Maur est la véritable orthographe. Saint-Maur est un lieu de pèlerinage célèbre situé à quelques kilomètres de la Ferté-Vidame, d'où partirent Noël Juchereau des Châtelets et Jean Juchereau de Maur pour venir s'établir dans la Nouvelle-France.

Juchereau fut mis en possession de sa seigneurie par le gouverneur D'Aillebout, le 9 avril 1656. Cette mise en possession est écrite sur le dos de la ratification de cette concession par la compagnie et signée de Boujonnyer, secrétaire de D'Aillebout.

PHILÉAS GAGNON

Charles-Baptiste Bouc. (VII, I, 772).—Au mois de février 1798, Charles-Baptiste Bouc, député de Effingham, acheta une quantité considérable de blé de Etienne Drouin, cultivateur de la paroisse de Terrebonne.

Bouc mouilla son blé et accusa ensuite Drouin de lui avoir vendu du mauvais blé, l'informant en même temps que la loi punissait une semblable offense de la corde.

Le pauvre Drouin, honnête mais naïf, crut Bouc sur parole et pour s'éviter un procès qui l'aurait peut-être conduit à la potence, il consentit à lui signer un billet de dix-huit cents livres payable à demande. Bouc se montra bon prince et pour une somme de quatorze cents livres, Drouin se libéra de sa dette.

Plus tard, Drouin s'informa et reconnut qu'il avait été floué. Il porta plainte et Bouc et ses complices Charles Renault, Jean-Baptiste Coll, Antoine Lauzon et la femme Madeleine Collard furent traduits devant la Cour du Banc du Roi pour le district de Montréal.

Le 9 mars 1799, Bouc fut condamné à un emprisonnement de trois mois, à une amende de vingt livres et à donner des cautions de sa bonne conduite pendant l'espace de trois ans. Renault, Coll, Lauzon et la femme Collard s'en tirèrent avec trois semaines d'emprisonnement et chacun une amende de six chelins et huit deniers.

La Chambre d'Assemblée du Bas-Canada était alors en session et, sur la proposition du procureur-général, elle prit

fficielement connaissance de cette affaire qui affectait l'honneur d'un de ses membres.

Le 12 avril 1799, M. Lynd, député greffier de la Couronne, déposa devant la Chambre copie des pièces du procès. A la séance suivante, lecture en fut donnée et le procureur-général proposa de prendre l'affaire en considération le 24 avril. Mais Bouc avait des amis. Ceux-ci parvinrent à faire remettre la prise en considération au 20 juin suivant. Et le 20 juin tous les députés étaient rendus dans leurs foyers, la Chambre ayant été prorogée le 3 du même mois.

A la session de 1800, Bouc fut moins heureux. Malgré les efforts de MM. Papineau, Berthelot, Martineau, Dumas, son expulsion fut votée avec une majorité de treize voix.

Bouc s'était fait défendre à la barre de la Chambre par un avocat de Montréal, M. Alexis Caron. Celui-ci s'acquitta, paraît-il, de son ingrate tâche avec beaucoup de talent.

Bouc, évidemment, était très populaire dans le comté de Effingham, car il y fut encore élu aux élections générales de juillet 1800.

Il fut de nouveau expulsé pendant la première session de ce parlement, le 24 janvier 1801. MM. Bédard, Berthelot, Ménard, Poulin, Archambault, Tellier et Nadon votèrent contre l'expulsion.

A la fin de janvier 1801, le greffier de la couronne en chancellerie émana son writ pour une nouvelle élection dans le comté de Effingham. Le 9 mars suivant, Bouc se fit facilement élire.

La Chambre d'Assemblée l'expulsa une troisième fois le 20 mars 1801. Cette fois trois députés seulement, MM. Berthelot, Bédard et Tellier, restèrent fidèles à Bouc et votèrent contre son expulsion.

Une nouvelle élection eut lieu dans le comté de Effingham en avril 1801 et Bouc l'emporta encore.

Le 17 février 1802, MM. Mesnard Lafontaine et Bernier, députés, informèrent la Chambre d'Assemblée que M. Bouc le nouvel élu de Effingham, avait prêté le serment d'office en leur présence, qu'il était à la porte et demandait à être admis à prendre son siège.

Pour empêcher Bouc de prendre son siège, M. DeBonue, député de Trois-Rivières, proposa l'ajournement de la Chambre au vendredi suivant. La motion fut renvoyée et Bouc, fut introduit dans la Chambre par MM. Berthelot, Vondenvellen et "d'autres membres."

Bouc, cette fois, alla au devant de ses accusateurs. Il prétendit qu'il n'était pas coupable du crime pour lequel il avait été condamné en Cour du Banc du Roi et il soumit une liste des témoins qu'il avait à faire entendre pour l'exorcer. On décida alors de lui donner un certain délai pour préparer sa justification.

Le 22 mars, jour fixé pour rencontrer ses accusateurs Bouc, au lieu de faire entendre ses témoins, fit comparaître son avocat, Alexis Caron, à la barre de la Chambre.

En dépit du discours éloquent de son défenseur, Bouc, pour la quatrième fois fut expulsé de la Chambre.

Avec une persévérance digne d'une meilleure cause, Bouc parait ses malles pour aller se faire réélire dans Effingham lorsque la Chambre d'Assemblée mit fin à sa carrière en adoptant un "acte pour rendre Charles-Baptiste Bouc inhabile et incapable d'être élu et de siéger ou de voter comme membre de la Chambre d'Assemblée."

Angus Shaw le remplaça comme député de Effingham.

P.-G. R.

Le chevalier Johnstone (IV, IV, 440.)—La carrière du chevalier Johnstone vous produit l'effet d'un roman hérissé d'aventures d'espérées, de périls imprévus, de hasards incroyables ; on dirait un des émouvants récits de l'auteur de *Waverley*. Ça rappelle les incidents et les héros de sir Walter Scott.

Le chevalier était fils unique de James Johnstone, marchand d'Édimbourg. Par son origine et ses alliances, sa famille se rattachait à quelques-unes des premières maisons de l'Écosse.

Sa sœur, Cécilia, épousa lord Rollo, qui hérita en 1765, du titre et des propriétés de cette noble famille. Quant à lui il avait ses entrées dans les premiers cercles de la capitale ; lady Jane Douglas, alors en grand crédit, lui fit l'accueil amical d'une parente.

Élevé dans les principes religieux des Jacobites, à la première nouvelle de l'apparition du prince Charles Édouard en Écosse, il quitta Édimbourg—se réfugia à la résidence de lord Rollo, près de Perth, où il attendit l'approche du prince—lui-même fut l'un des premiers gentilhommes, parmi les *lowlanders*, à se ranger sous le drapeau de l'héritier des Stuart.

Il servit comme aide de camp de lord George Murray, et aussi du prince Charles Édouard ; après la bataille de Preston Pans, on lui conféra un brevet de capitaine. Il prit part à tous les mouvements des insurgés qui précédèrent la défaite de Culloden.

De ce sanglant champ de bataille, il s'esquiva et après des périls sans nombre, il se réfugia à Killihunthy ; la châtelaine de céans, Madame Gordon, lui offrit avec une hutte dans les montagnes le soin d'un petit troupeau de moutons, afin de faire croire qu'il était un patrie ; mais son caractère remuant, énergique, lui rendit impossible ce genre de vie.

Il s'enfuit, et vint à Rothiemurchus, dont le jeune seigneur le pressa de faire sa soumission aux autorités, conseil qu'il avait donné à d'autres, voire à lord Balmerino. Pour lui cet acte eût été, comme il le fut pour lord Balmerino, un arrêt de mort.

De maison en maison, de ville en ville il trouvait moyen de s'évader après d'incroyables hasards et sous toutes les espèces de déguisements. Il allait et venait, entouré de soldats anglais, dont la mission était de tout dévaster ; son sang bouillonnait à la vue de toutes ces atrocités, mais se faire connaître, manifester la moindre émotion, lui eût valu une mort certaine.

Il s'installa pendant dix-sept jours sous le toit d'un paysan très pauvre, du nom de Samuel, à Glen-Passen, tandis que la fille de la maison était de garde au sentier de la montagne qui menait à Glen-Passen. Revenir à Edimbourg, tel était son rêve, si c'était réalisable ; puis s'évader et se cacher en Angleterre ; enfin traverser la Manche : il avait cent chances contre une de ne pas réussir dans ce projet désespéré.

Des soldats à tous les points, les issues soigneusement gardées, fortes pénalités et punitions exemplaires contre les bateliers qui oseraient transporter un rebelle à la rive opposée de la Tay ou du Forth. Ses instances engagèrent deux jeunes demoiselles à le conduire à la rame de l'autre côté de la Tay, mais il éprouva toutes les peines imaginables, après un voyage fatiguant à l'extrême dans le Fifeshire, à pénétrer dans Edimbourg en traversant le Forth.

Le récit de ses négociations et de ses désappointements à Dubbiesides, où des pêcheurs avaient d'abord refusé de le traverser, mais où il réussit enfin à trouver un jeune gentilhomme aidé d'un pêcheur ivre, qui lui rendit ce service—

ressemble fort aux dramatiques aventures de *Waverley*. A Leith, une cachette sûre l'attendait, grâce à l'amitié de sa vieille nourrice ; à Drumsleagh, Lady Jane Douglas lui rendit un semblable office. Puis, il se dirigea vers la frontière anglaise déguisé comme un colporteur écossais, avec un pony pour monture.

Chemin faisant, il fit rencontre d'une espèce de *Cartouche*, un voleur de grand chemin ; plus tard, d'un personnage mystérieux qui le suivit dans l'auberge à Stamford, l'installa à la même table et après un copieux repas, le questionna sur les insurgés en Écosse. Il parvint à éluder cet importun atroce, en lui cedant à moitié prix quelques mouchoirs indiens de sa pacotille. Arrivé à Londres, où ses amis le tinrent longtemps caché, il eut une aventure très intéressante pour lui où l'amour joua son rôle. Pendant cette captivité, plus d'une fois il put voir passer, de ses fenêtres, quelques-uns de ses infortunés compatriotes, que l'on menait à la boucherie à Tower Hill. Un jour, son hôte le convia, comme passe-temps, à l'accompagner à Tower Hill pour y voir exécuter deux rebelles : les lords Kilmarnock et Balmerino.

En fin de compte, il mit le pied en Hollande,—déguisé comme l'un des serviteurs de son amie Lady Jane Douglas ; —il accepta une commission d'enseigne dans l'armée française, vint à Louisbourg, en Amérique, (fit la campagne de Québec et de Montréal, 1759-1760) et revint en France où l'attendaient l'indigence et la vieillesse. Tel vécut, tel expira, un des Jacobites de 1745. Combien d'autres, et de plus infortunés encore, dont l'histoire ne fait aucune mention. (1)

WILLIAM HOWITT

(1) La Société Littéraire et Historique de Québec a publié en 1867 trois *m. émoires* trouvés aux archives de la guerre à Paris et attribués au chevalier Johnstone : " Campaign of Louisbourg, " 1750-58, " Dialogue in Hades, between Montcalm and Wolfe, 1759 ; " " Campaign of 1763 in Canada ".

Consuls de France a Quebec. (VI, XII, 762)—
Voici la liste des consuls de France à Québec :

E. Ryan.....	1855-1860 ;
Baron de Gauldrée-Boilleau, consul-général...	1860-1864 ;
Abel-Frédéric Gauthier, " "	... 1864-1872 ;
Martial Chevalier " " 1872-1875 ;
Albert Lefaivre " " 1875-1881 ;
Comte de Sesmaisons (1) " "	... 1881-1885 ;
Marquis de Ripert-Montclar " "	... 1885-1886 ;
George Dubail " " 1886-1890 ;
L. Duchastel, consul général intérimaire.....	1886 ;
Comte de Turenne d'Aynac, consul-général. . .	1890-1894 ;
Maxime Durand, consul-général intérimaire...	1893-1894 ;
Alfred Kleczkowski, consul-général (2).....	1894-1901.

F.-J. AUDET

Jean-Joseph Girouard et le colonel Simpson. (VII, I, 770.)—Comme M. Girouard avait pris une part active, quoique modérée, à l'insurrection, le gouvernement avait offert une récompense de \$2000 pour son arrestation.

Il partit donc de Saint-Benoit, jeudi, le 14 décembre 1837, vers le soir, abandonnant, bien malgré lui, tout ce qu'il y possédait à la merci des soldats anglais et des volontaires sous les ordres de sir John Colborne, le preux chevalier qui, malgré les promesses de la veille et malgré qu'aucun coup de fusil ne fût tiré sur ses troupes, laissa brûler l'église et les maisons des habitants.

M Girouard passa la nuit du 14 au 15 dans l'Ansc-des-

(1) M. Lanen fut nommé consul-général en février 1885, pour remplacer le comte de Sesmaisons, mais il ne vint pas au Canada.

(2) De 1892 à 1895, M. le baron de Saint-Laurent est vice-consul à Québec. En 1895, M. Maxime Durand est consul suppléant à Montréal.

Eboulis où il fut en grand danger d'être pris par les volontaires lancés à sa poursuite ; mais aucun des braves gens chez qui il se réfugia ne fut tenté de le trahir par l'appât des \$2000 qu'on leur offrait.

Le samedi suivant, M. Girouard se fit traverser à Vaudreuil d'où il se rendit chez M. Lanthier, à Saint-Polycarpe, auquel il communiqua son intention de se rendre aux Etats-Unis. Celui-ci, craignant qu'il eût de la difficulté à traverser le Saint-Laurent, à cause des glaces obstruant alors le passage, lui conseilla d'aller se réfugier chez un M. Saint-Amant, gardien du moulin à scie du seigneur de Beaujeu, à la côte Saint-Emmanuel, dans le comté de Soulanges.

Il y avait déjà une dizaine de jours que M. Girouard était réfugié chez cet honnête patriote, quand Saint-Amant rencontra trois volontaires qui lui apprirent qu'ils étaient à la recherche de son hôte et qu'ils allaient faire une perquisition chez lui. " Vous avez grand tort, leur répondit-il, de prendre cette peine ; aucun patriote ne s'est présenté chez moi." Ceux-ci s'éloignèrent et Saint-Amant s'empressa de raconter à M. Girouard ce qui venait de se passer.

M. Girouard voyant qu'il ne pouvait mettre à exécution son projet de passer aux Etats-Unis, se décida alors à se livrer pour ne pas compromettre davantage la famille qui l'avait si bien accueilli.

Il se fit alors connaître à Saint-Amant, lui communiqua sa décision de se livrer, et lui parla de la récompense promise à celui qui le livrerait. Cet homme qui était pauvre refusa de s'enrichir en trahissant un de ses compatriotes.

M. Girouard écrivit alors au lieutenant-colonel John Simpson (1), du Coteau-Landing, la lettre suivante :

(1) Décédé en 1873 à l'âge de 85 ans. Percepteur des douanes à Coteau-Landing. Son fils, W.-B. Simpson, fut collecteur des douanes à Montréal.

“ D’après ce que j’ai entendu dire (car il y a longtemps que je n’ai pas vu les journaux) il paraît qu’une proclamation du gouverneur m’a mis au nombre des proscrits. Quoique ma conscience ne me reproche rien, ni dans ma conduite comme représentant du peuple, ni comme simple sujet britannique, j’ai dû, néanmoins, me soustraire aux poursuites de ceux qui ont parcouru mon comté, en y répandant la désolation et le pillage. Je ne suis pas en faute et je suis prêt à partager le sort de ceux de mes amis qui ont suivi honorablement la même ligne de conduite que la mienne ; mais je ne veux pas devenir la victime, ni le jouet de ceux qu’une indigne récompense engagerait à commettre le crime. Je n’ai aucune objection à me confier et à me livrer entre les mains d’un homme généreux et que j’ai toujours connu pour être honorable dans sa conduite. La retraite que j’ai choisie est sûre et je ne la quitterai que pour aller chez vous et pour me mettre sous votre protection. Je n’ai pas besoin de garde ; ma parole d’honneur vous suffit, et la démarche que je fais, vous est un garant de mes motifs et de mes intentions.

Le porteur est un pauvre homme, mais il a des sentiments bien au-dessus de son état ; lui seul connaît ma retraite, et il ignore encore mon nom. Vous pouvez lui confier votre réponse et vos ordres.

J’ai l’honneur d’être,

J. Simpson, Ecr,

Monsieur,

Côteau du Lac.

Votre très humble serviteur,

J. J. Girouard.

M. Simpson vint immédiatement à la maison de Saint-Amant, et le même soir il conduisait M. Girouard chez Godefroy Beaudet, marchand et juge de paix, au Côteau-du-Lac. Celui-ci lui donna une généreuse hospitalité.

Le lendemain, 25 décembre, le lieutenant-colonel Simpson,

accompagné de deux amis bien armés, conduisit lui-même son prisonnier à la prison de Montréal.

M. Simpson reçut la récompense de \$2000 promises par le gouvernement pour l'arrestation de M. Girouard.

Le sénateur Dumouchel, qui avait bien connu M. Girouard, prétendait que M. Simpson avait remis cette somme à M. Girouard ou à sa première femme.

La veuve de W.-B. Simpson, fils du lieutenant-colonel Simpson, m'écrivait le 20 février 1892, que ce fait lui était inconnu.

La deuxième femme de M. Girouard et ses enfants disent que l'honorable sénateur Dumouchel se trompait ; du moins ils n'ont jamais entendu parler de la chose.

La lettre suivante de M. Girouard à M. Morin prouve que les \$2000 en question n'ont pas été données à M. Girouard :

“ Je n'ai reçu aucune lettre de vous depuis votre départ, si ce n'est celle par le Dr Vallée où vous me parlez de l'application faite pour les cinq cent louis de récompense, offerte pour mon arrestation. C'est M. Simpson qui demande cette somme. Il m'en a parlé et je n'ai pu m'empêcher de lui faire apercevoir ce que j'en pensais. Il m'a dit qu'il avait envoyé ma lettre à l'autorité et n'avait rien caché, et qu'en tous cas, je devais être bien assuré qu'il ne ferait rien de déshonorant et qui pût le faire baisser dans mon estime.”

G.-F. BAILLAIRGÉ

Lieutenants-gouverneurs de Québec. (IV, VII, 478.)—Deux nouveaux noms à ajouter à la liste des lieutenants gouverneurs de Québec publiée dans les *Recherches Historiques*, volume IV, pages 283 et 367 : Patrick Bellew et John Callow. Ils me sont signalés par sir James-M. LeMoine et M. J.-M. O'Leary.

Le 1er octobre 1793, Patrick Bellew était nommé gentilhomme écuyer de la chambre de Sa Majesté.

Le 19 juillet 1797, le même Patrick Bellew devenu major-général était nommé lieutenant-gouverneur de Québec.

Il mourut le 7 juillet 1799. Un journal du temps annonçait sa mort dans les termes suivants : " A sa résidence à Bath, est décédé le major-général Bellew, lieutenant-gouverneur de Québec, gentilhomme de la chambre privée de la Reine, et autrefois major au Régiment des Gardes à pied. Cet excellent officier a souffert pendant plusieurs années des blessures reçues au cours de son long service, pendant lequel il se distingua comme un galant soldat et un officier de mérite, particulièrement à l'assaut du fort Moro, sur lequel il arbora le drapeau du 50ième Régiment."

Le 27 juillet 1799, le colonel John Callow, du 3ième Dragons, était nommé lieutenant-gouverneur de Québec, en remplacement du major-général Bellew, décédé le 7 du même mois.

Le colonel Callow mourut le 31 janvier 1810, à Reading, à son retour de Londres à Bristol. Sa femme était morte le 28 octobre 1804.

Jusqu'à plus amples informations la liste des lieutenants-gouverneurs de Québec doit donc se lire comme suit :

Colonel Ralph Burton, 23 octobre 1759 ; Guy Carleton, 7 avril 1766 au 23 octobre 1768 ; Theophilus Cramahé, 1775 ; Henry Hamilton, 1780 à 1784 ; Henry Hope, 1785 au 13 avril 1789 ; Alured Clarke, 1790 à 1795 ; Robert Prescott, 1796 à 1797 ; major-général Patrick Bellew, 19 juillet 1797 ; colonel John Callow, 27 juillet 1799 ; Robert-Shore Milnes, 1800 à 1807 ; Francis-Nathaniel Burton, 29 novembre 1808 au 27 janvier 1832.

P.-G. R.

QUESTIONS

774—Où l'abbé de Saint-Marc, chapelain des Ursulines des Trois-Rivières, avait-il gagné son titre de chevalier de la Légion d'Honneur ?
FRANÇAIS

775—En quelle année le premier bateau à vapeur a-t-il sillonné les eaux du Saint-Laurent ?
MAR

776—Avons-nous plusieurs avocats de St-Pierre au Canada ?
LÉG.

777—De 1760 à 1855, année du passage de la *Capricieuse* dans le port de Québec, des vaisseaux de guerre français ont-ils remonté le Saint-Laurent ?
M. O.

778—Où pourrais-je me procurer une liste complète, avec dates de nomination, des membres du fameux Conseil Spécial ?
P. O. BICH

779—Lorsque Champlain construisit l'église de N.-D. de Recouvrance en 1633-34, à Québec, y avait-il en France un sanctuaire dédié à Marie sous ce vocable ? Ou est ce que le pieux gouverneur ne dédia ainsi sa chapelle qu'en mémoire de la faveur venue de la sainte Vierge (le recouvrement de la colonie) ?
E. R., Ptre

780—Louis XVI n'a-t-il pas eu un Canadien pour confesseur ordinaire ?
PRIOT

781—La famille de Mgr Bruchési, archevêque de Montréal, est-elle d'origine italienne ?
XXX

782—Le monument qu'on avait élevé à Wolfe, à Westham, comté de Kent, en Angleterre, existe-t-il encore ?
PATRIOTE

783—L'histoire de la célèbre famille canadienne Juchereau a-t-elle été faite ?
BIBLIO.